

CITOYENS *de demain*

APPEL À
CANDIDATURE
POUR
LES JEUNES
DE 6 À 17 ANS



3 prix décernés par la Ville de Marseille
CITOYENNETÉ - FRATERNITÉ - LA VILLE ET NOUS

APPEL À CANDIDATURE 2021

Citoyens de Demain

Trophées de la Citoyenneté, de la Fraternité et de la Ville et nous

La citoyenneté est un enjeu majeur pour la municipalité. Les jeunes et les enfants doivent pouvoir trouver une place dans leur ville pour être, demain, des citoyens à part entière.

Afin de les accompagner à devenir les citoyens de demain, Madame Marie BATOUX, Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'Éducation Populaire, propose un projet novateur permettant de valoriser les actions portées par un groupe d'enfants ou de jeunes, avec 3 axes : la citoyenneté, la fraternité et "la ville et nous".

La Ville de Marseille lance un appel à candidature pour décerner le prix de la Ville "Citoyens de demain". Ces projets seront mis à l'honneur lors d'une journée, autour de l'engagement des jeunes, sous la forme d'un grand village, au cours de laquelle les prix seront remis aux participants.

La citoyenneté démarre dès lors que toute personne est considérée comme partie prenante de la vie de la cité. Chaque Marseillais appartient à un collectif, capable de prendre des décisions et participer ainsi à l'avenir de tous.

La connaissance de l'histoire, de la culture des habitants qui constituent l'identité de la ville, l'apprentissage d'autrui, l'appropriation du patrimoine sont autant de passerelles qui rattachent les citoyens de demain à une démarche collective.

Date limite de dépôt du dossier : 16 avril 2021 – 23 H

RÈGLEMENT

1/ LES OBJECTIFS

Le projet Citoyenneté consiste à mettre en avant les principes républicains :

Devenir un citoyen et un acteur du vivre ensemble, apprendre les notions d'intérêt général et comprendre les principes républicains : liberté, égalité, fraternité, donner une définition de la laïcité, questionner la place actuelle des filles, des jeunes femmes...

Propositions de 4 axes :

- Lutter contre la discrimination
- Développer l'esprit critique
- Reconstruire le débat républicain
- Proposer des solutions face aux enjeux actuels (santé, environnement...)

Le projet Fraternité consiste à mettre en avant les valeurs suivantes :

Le vivre ensemble, la tolérance, agir les uns envers les autres, le développement de liens de solidarité.

Propositions de 3 axes :

- Créer une œuvre artistique sur le vivre ensemble et la fraternité en incluant la sororité.
- Mener une action solidaire
- Proposer une action autour de l'intergénérationnel

Le projet Créativité "la Ville et nous" consiste à permettre l'appropriation de la Ville par les jeunes, les enfants, en leur donnant une légitimité à poser un regard critique (positif ou négatif) sur leur environnement.

Créer une balade ludique à destination des enfants qui invite chacun à regarder la ville avec des yeux d'enfants/de jeunes. Il s'agit également de se réapproprier son quartier, sa ville (jeu de piste, énigme à résoudre, quiz, guide touristique, promenade artistique). La découverte du quartier marseillais est un jeu de créativité pour l'enfant. C'est lui qui rythme la balade en jouant le rôle de guide explorateur.

Propositions de 3 axes :

- Sensibiliser les enfants à leur cadre de vie
- redécouvrir son quartier, sa ville - l'environnement, l'architecture, l'histoire, l'histoire de l'art, les artistes, les figures locales, les noms de rues – permettre un sentiment d'appartenance
- redonner à son quartier son identité, sa créativité et faire vivre son histoire

2/ PUBLIC VISÉ

Groupes de jeunes de 6 à 17 ans, ayant un projet en cours de réalisation ou déjà existant répondant au moins à l'un des trois axes de l'appel à candidature.

3/ DATES

Du 08 mars au 16 avril 2021 : dépôts des dossiers / projets pour pré-sélection

Du 17 avril au 15 mai 2021 : lecture et sélection des 9 projets

Du 16 mai au 31 mai 2021 : une équipe membre du jury ira sur place pour rencontrer les participants (jeunes et enfants) et prendre connaissance de l'avancée du projet.

La Ville de Marseille produira un court film pour présenter le projet.

Du 1er juin au 15 juin 2021 : Présentation des projets en cours sur le site marseille.fr avec une votation citoyenne qui permettra aux Marseillais de prendre connaissance des projets et de donner leur avis.

Le 26 juin 2021 : présentation des projets, délibération du jury et remise des prix

4/ DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est disponible et téléchargeable sur le site marseille.fr

Il devra être adressé au plus tard le 16 Avril 2021 - 23 H

CITOYENS de demain

de ses modalités de déroulement et de ses résultats. Toute contestation quelle que soit sa nature relative au présent règlement ou à l'appel à candidature sera tranchée par l'organisateur.

Le projet retenu pourra faire l'objet de modifications par la Ville de Marseille, pour des raisons techniques, de sécurité, de communication, et ce après concertation et validation préalable du porteur de projet.

- Responsabilité du porteur de projet
Le porteur de projet s'engage à ne pas faire d'action à but lucratif.

Le porteur de projet est responsable de tous dommages corporels, matériels causés par ses aménagements et/ou animations à son voisinage et aux tiers en général.

Le porteur de projet s'engage à entretenir l'espace qu'il sera autorisé à occuper.

Il est tenu de souscrire toutes assurances obligatoires dans les domaines qui la concernent, couvrant notamment ses membres, ses préposés, auxiliaires, permanents, ainsi que les mineurs soumis à sa surveillance.

Il veillera à ce que le montant de garantie de ses assurances (notamment en matière de responsabilité civile) soit suffisant au regard du nombre de participants (encadrants compris) et de la nature de l'activité.

Il prendra soin de déclarer à ses assureurs en temps utile sa participation au présent appel à candidature.

7/ DROIT A L'IMAGE

La Ville de Marseille se réserve le droit de filmer ou photographier les actions organisées par le Service de la Jeunesse et d'utiliser ou diffuser les œuvres réalisées sur les différents supports internes et externes de communication de la Ville de Marseille.

Dans ce cadre, le porteur du projet garantit disposer des autorisations relatives aux droits à l'image pour tous ses participants et ses préposés.

Celui-ci devra signaler obligatoirement au Service de la Jeunesse tout refus d'autorisation aux droits à l'image de ses participants et de ses préposés.

La Ville de Marseille ne pourra être tenue responsable en cas de manquement à cette dernière disposition.

Date et signature du porteur de projet précédée de la mention "lu et approuvé" :

- par courrier électronique à :

sj-dae@marseille.fr

- par courrier à l'adresse suivante :

Service de la Jeunesse - Projet Trophées 2021 - 34, rue de Forbin - 13233 Marseille Cedex 20

Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.

Conditions d'inscription :

Un porteur de projet ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature et ne peut pas concourir sous plusieurs profils. Les informations demandées sur le dossier d'inscription sont indispensables. Toute inscription incomplète, erronée ou ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme nulle et sera donc rejetée.

Les projets proposés doivent impérativement se situer sur le territoire administratif de la Ville de Marseille.

Le projet ne doit générer aucune gêne pour la circulation, les piétons ni l'accès aux propriétés. Le projet ne devra causer aucun dommage corporel ou de détérioration d'aménagement de la ville de Marseille. Le porteur de projet devra s'assurer des conditions de sécurité et du nettoyage de la voie publique si besoin.

5/ PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS

A l'issue d'une première phase de pré-sélection, la Ville de Marseille retiendra 3 projets de candidature par thème (fraternité / citoyenneté / créativité).

Les 9 candidats lauréats devront présenter l'avancée du projet en s'appuyant sur divers supports (photos, vidéos...).

Au mois de juin, lors de la remise des trophées aux 9 candidats, la construction du projet et ses étapes seront exposées et commentées par les jeunes de manière collégiale.

Critères de pré-sélection du projet :

- Originalité
- Respect de l'environnement
- Implication du groupe
- Respect du thème choisi
- Pérennité du projet
- Intérêt public

6/ RESPONSABILITÉS ET LITIGES

- Responsabilité de la ville de Marseille

L'organisateur se réserve le droit d'écarter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'appel à candidature sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de fait.

La Ville de Marseille s'engage à respecter les actions créées par les projets retenus. Toutefois sa responsabilité ne pourra être engagée en cas d'annulation. La participation à l'appel à candidature "Citoyens de demain "Trophées de la citoyenneté, de la fraternité et de la créativité "la ville et nous", implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement,